



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 8 juillet 2016

Arrêté portant interdiction pour les particuliers de l'utilisation des pétards et artifices de divertissement du 09 juillet au 15 juillet 2016

Jeudi 7 juillet 2016, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté interdisant pour les particuliers l'usage des pétards et des artifices de divertissement sur l'espace public ou en sa direction du samedi 9 juillet au vendredi 15 juillet à minuit.

L'interdiction s'applique sur le département d'Ille-et-Vilaine, dans tous les lieux accueillant de grands rassemblements publics, dans tous les immeubles d'habitation, et en direction de ces derniers.

Pour vos démarches ou renseignements consultez le site www.ille-et-vilaine.gouv.fr